



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Catherine Moureaux, *Présidente du Conseil* ;
Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberrri, Jamel Azaoum,
Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;
Jamal Ikazban, Paulette Piquard, Ahmed El Khannouss, Danielle Evraud, Dirk De Block, Ann
Gilles-Goris, Tania Dekens, Hassan Ouassari, Hind Addi, Mohamed Daif, Saliha Raiss, Mohamed
El Bouazzati, Khalil Boufraquech, Luc Vancauwenberge, Laurent Mutambayi, Laetitia
KALIMBIRIRO NSIMIRE, Pascal Paul Duquesne, Rajae Maouane, Théophile Emile Taelemans,
Didier Fabien Willy Milis, Abdallah Kanfaoui, Taoufik Hamzaoui, *Conseillers communaux* ;
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*

Excusés

Françoise Schepmans, *Échevin(e)* ;
Michel Eylenbosch, Leonidas Papadiz, Hicham Chakir, Carine Liekendaël, Yassine Akki, Rachid
Mahdaoui, Mohammed EL BOUZIDI, Mohamed Amine Akrouh, Joke Vandembemt, Khadija
Zamouri, Emre Sumlu, Rachid Ben Salah, Patrick Bacart, *Conseillers communaux* ;
Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint.*

Séance du 22.12.21

#Objet : Taxes communales - Covid-19 - Mesures fiscales de soutien aux secteurs les plus durement touchés par la pandémie actuelle et les mesures anti-covid prises par les autorités. #

Séance publique**Finances****LE CONSEIL,**

Vu les articles 41, 162 et 170 § 4 de la Constitution ;

Vu les articles 117 et 252 de la Nouvelle Loi communale ;

Vu les recommandations émises dans le courant de l'année 2020 par le Service Public Régional de Bruxelles – Bruxelles Pouvoirs Locaux en matière de fiscalité communale dans le cadre de la crise sanitaire du Coronavirus ;

Considérant que l'exonération de taxes communales, même limitée dans le temps, relève de la compétence du Conseil communal ;

Vu la délibération du 20 janvier 2021 établissant, pour les exercices 2021 à 2025 inclus la taxe sur les locaux affectés à l'accomplissement d'actes de commerce ;

Vu les mesures prises ces derniers mois par le Comité de concertation pour limiter la propagation du Coronavirus dans la population ;

Considérant les pertes financières liées au ralentissement de l'activité économique que subissent particulièrement, en raison des mesures de fermeture et de restrictions, les exploitants de restaurants et cafés, de salles de sport, de bowlings, de saunas, jacuzzis, hammams et bains de vapeurs publics, les coiffeurs et métiers de contact non médicaux, le secteur de l'événementiel ainsi que les agences de voyage ;

Considérant, en effet, que les restaurants et cafés n'ont été autorisés à rouvrir, d'abord uniquement en extérieur et sous conditions strictes, qu'à partir du 8 mai 2021; qu'ils n'ont été ensuite autorisés à ouvrir en intérieur et sous conditions strictes, qu'à partir du 9 juin 2021; Considérant que les commerces de type snacks-bars et établissements de restauration rapide ont par contre pu maintenir leur activité sans interruption via la vente à emporter; que ce type de commerce n'est donc pas visé par les présentes mesures;

Considérant que les coiffeurs et autres métiers de contact non médicaux, à savoir les salons de beauté, salons de pédicure non médicale, salons de manucure, salons de massage, barbiers, salons de tatouage et piercing ont subi des fermetures temporaires durant l'année 2021 et que leur réouverture a été conditionnée au respect de protocoles sanitaires renforcés;

Considérant que les salles de sport n'ont été autorisées à rouvrir moyennant le respect de protocoles sanitaires qu'à partir du 9 juin 2021; qu'il en est de même des saunas, jacuzzis, hammams, bains de vapeur publics, des événements en intérieur ou encore notamment des bowlings;

Considérant que les agences de voyage n'ont pas dû fermer mais ont eu à subir les mesures de dissuasion puis d'interdiction des voyages non essentiels et la diminution des ventes en découlant;

Considérant la volonté du Collège des Bourgmestre et Echevin de mettre en place des mesures d'aides aux secteurs les plus durement touchés par la pandémie actuelle et les mesures anti-covid prises par les autorités;

Considérant que ce soutien peut se concrétiser par une exonération, en faveur de ces secteurs, de la taxe sur les locaux affectés à l'accomplissement d'actes de commerce pour l'exercice d'imposition 2021;

Considérant qu'il est donc proposé de ne pas appliquer, pour l'exercice d'imposition 2021, la taxe communale sur les locaux affectés à l'accomplissement d'actes de commerces aux contribuables relevant des secteurs susvisés, particulièrement impactés par les mesures prises par le comité de concertation en vue de limiter la propagation du Coronavirus ;

Considérant que le coût de cette mesure d'aide est estimé à un montant de 24.677,46 EUR ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE:

Article 1:

D'exonérer, pour l'exercice d'imposition 2021, les contribuables susceptibles d'être soumis, pour l'exercice d'imposition 2021, à la taxe sur les locaux affectés à l'accomplissement d'actes de commerces, qui, en raison des mesures gouvernementales liées à la lutte contre la propagation du Covid-19 ont vu leur activité économique particulièrement impactée, à savoir:

- les restaurants et cafés,
- les coiffeurs et métiers de contact non médicaux;
- les salles de sport;
- les saunas, jacuzzis, hammams et bains de vapeurs publics ;
- les bowlings;
- l'événementiel;
- les agences de voyages.

Article 2:

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication, conformément aux dispositions de la Nouvelle Loi communale.

31 votants : 31 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire f.f.,
(s) Marijke Aelbrecht

La Présidente du Conseil,
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 28 décembre 2021

La Secrétaire f.f.,

La Bourgmestre,

Marijke Aelbrecht

Catherine Moureaux

**Marijke
Aelbrecht
(Signature)**

Digitally signed by
Marijke Aelbrecht
December 29, 2021 1:54
PM
Read and approved

**Catherine
Moureaux
(Signature)**

Digitally signed by
Catherine Moureaux
December 28, 2021 4:12
PM
Read and approved

